

Nous vous remettons, ci-après, la liste des éventuels documents à nous remettre, au printemps 2025, pour établir votre déclaration d'impôts 2024

pour les bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes doivent réunir :

- *l'attestation des rentes AVS/AI*
- *l'attestation des rentes LPP (caisse de retraite)*
- *l'attestation des rentes SUVA/LAA*
- *l'attestation des rentes viagères*

- *si vous avez des revenus agricoles à regarder l'onglet spécifique*

- *les attestations des comptes bancaires au 31.12.2024 avec les intérêts 2024 (avoirs et dettes)*

- *les frais médicaux à regarder l'onglet spécifique*
- *Les dons à des œuvres d'utilité publique ou à des sociétés sans but lucratif (œuvres caritatives, société de fanfare, de chant...)*

- *les prestations en capital touchées avec montant et date du versement*
- *l'attestation pour aidant bénévole si vous permettez à des proches de séjourner à la maison*

Pour les personnes résidant dans un home, il faut demander à l'administration de l'établissement une attestation de séjour dans le home

Pour bénéficier d'une réduction d'impôts, les bénéficiaires de rentes d'impotence devront fournir la décision de la caisse AI mentionnant leur degré d'impotence